

Fiche de Données de Sécurité

1. Identification de la substance / préparation et de la Société

1.1 Identification de la substance ou de la préparation.

Code: **8202401A**
Dénomination: **PIÈGE EN FAÉSITE ENGLUÉ**
Nom chimique et synonymes: **Polybutene (copolymère butene/isobutylène)**

1.2 Utilisation de la substance / préparation

Dénomination supplémentaire: **Piège adhésif**

1.3 Identification de la société

Raison Sociale: **Laboratoire Orcad**
Adresse: **Chemin de la Desserte Quartier Hte Bédoule**
Localité et Etat: **13 240 Septèmes les Vallons
FRANCE**
Tél.: **+33 04 91 09 03 93**
Fax: **+33 04 91 09 05 16**

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de
sécurité.

Contact@orcad-vulcano.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à

2. Identification des dangers.

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon les dispositions des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications suivantes.

3. Composition / Informations sur les composants.

Le produit n'est pas classé comme dangereux aux termes des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et de leurs amendements successifs ni ne contient de substances classées comme dangereuses pour la santé ni pour l'environnement conformément à la norme 67/548/CEE et à ses amendements successifs.

4. Premiers secours.

On ne connaît pas d'épisodes ayant causé des dommages à la santé et pouvant être imputés au produit. On conseille de toute façon de respecter les règles de bonne hygiène industrielle.

5. Mesures de lutte contre l'incendie.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

DANGERS DÛS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion (oxydes de carbone, produits de pyrolyses toxiques, etc.).

ÉQUIPEMENT

Casque de protection avec visière, vêtements ignifuges (veste et pantalons ignifuges fermés au niveau des poignets et des chevilles et serrés à la taille), gants d'intervention (anti-incendie, anti-entailles et diélectriques), un masque à pression positive avec visière couvrant tout le visage ou respirateur autonome (à protection autonome) en présence d'une grande quantité de fumée.

8202401A - PIÈGE EN FAÉSITE ENGLUÉ

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel.

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

En présence de vapeurs ou de poussières en dispersion dans l'air, adopter une protection pour les voies respiratoires.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques et dans des zones confinées.

MÉTHODES DE RÉCUPÉRATION

Endiguer à l'aide de terre ou d'un matériau inerte. Récupérer la plus grande part de produit et éliminer les résidus à l'aide d'un jet d'eau.

L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

7. Manipulation et stockage.

Assurer la disponibilité des équipements pour le refroidissement des récipients, pour éviter les dangers de surpression et de surchauffage en cas d'incendie à proximité. Pour les informations relatives aux risques pour la santé et l'environnement, se reporter aux paragraphes spécifiques de cette fiche.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle.

8.1 Valeurs limites d'exposition.

Non disponible.

8.2 Contrôles d'exposition.

Veiller au respect des mesures de sécurité communément appliquées pour la manipulation des substances chimiques.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

Non indispensable.

PROTECTION DES YEUX

Non indispensable.

PROTECTION DES MAINS

User des gants.

PROTECTION DE LA PEAU

User des vêtements appropriés.

9. Propriétés physiques et chimiques.

Odeur	Absente
Etat Physique	Pâte dense
Solubilité	Non hydrosoluble
Couleur	Transparente
Viscosité	(14000 ± 15%) cPoise @ 63 °C
Densité de la vapeur	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non esplosivo
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
pH.	Non disponible.
Point d'ébullition.	Non disponible.
Point d'inflammabilité.	> 60 °C.
Propriétés explosives.	Non disponible.
Pression de la vapeur.	Non disponible.
Poids speciphique.	(0,850-0,950) Kg/L @ 20 °C
VOC (Directive 1999/13/CE) :	0
VOC (carbone volatil) :	0

10. Stabilité et réactivité.

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage. Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

11. Informations toxicologiques.

On ne connaît aucun cas de dommages à la santé dus à l'exposition au produit. De toute façon il est recommandé d'agir dans le respect des règles d'hygiène industrielle.

12. Informations écologiques.

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau, des égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

13. Considérations relatives à l'élimination.

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.
Pour les résidus solides, envisager la possibilité d'une élimination dans une décharge agréée.
EMBALLAGES CONTAMINÉS
Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

14. Informations relatives au transport.

Cette matière n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

15. Informations réglementaires.

Symbole de danger: Aucun.

Phrases de risque (R): Aucune.

Conseils de prudence (S): Aucun.

Le produit ne demande pas d'étiquetage de danger aux termes des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications et adaptations successives.

16. Autres informations.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Directive 1999/45/CE et modifications suivantes
2. Directive 67/548/CEE et modifications suivantes et adaptations (XXIX adaptation technique).
3. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP).
4. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH).
5. The Merck Index. Ed. 10
6. Handling Chemical Safety
7. Niosh - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
8. INRS - Fiche Toxicologique
9. Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
10. N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials - 7ème Ed., 1989

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.